

pût y être assimilé. L'antiquité avait dès temples, des basiliques, nous en avons fait des Églises et des Bourses (toujours, bien entendu, avec la différence d'un original à une copie) ; mais elle n'avait rien qu'on pût être tenté de prendre pour type d'un embarcadère, et cela a été probablement un bonheur. Les architectes, se croyant libres cette fois, ont su imprimer à leurs œuvres un caractère national.

Voilà donc pour le trait saillant. « Appropriation de l'édifice à sa destination. »

Le second trait procédera du premier ; ce sera la disposition des matériaux suivant leur nature et les lois de stabilité et de la durée. Nous avons assez fait de plate-bandes appareillées en claveaux, assez de cintres encadrés dans des linteaux carrés, assez de contre-sens de toute nature pour en connaître les mauvais effets.

Au lieu d'aller toujours, par exemple, enchâssant la pierre dans le fer, et le fer dans la pierre, employons chacun des matériaux suivant sa nature. Les matériaux durs et résistants d'abord, la pierre de taille dans les parties inférieures, les angles, les ouvertures; les matériaux plus légers ensuite, pierres ordinaires, briques, tufs, selon les localités et les circonstances; puis, pour couvrir, le bois ou le métal, et le métal bien préférablement (1).

Qu'ainsi, chacun des matériaux se suffise à lui-même, placé dans les conditions qui lui sont propres ; autrement, il y aura abus, double emploi, dilapidation.

Le troisième caractère de notre architecture sera sobriété, simplicité et expression dans les profils et moulures ; ils subiront la loi générale du bon sens et du goût qui régleront

(1) Qu'avons-nous besoin, en effet, pour couvrir un édifice, de le charger outre mesure et de hâter ainsi sa ruine ? Le métal, nous le croyons, est appelé à résoudre complètement, quelque jour, la question si importante de la toiture et de la couverture.